

Adresse de la commune de Grenoble, qui félicite la Convention sur le décret du 18 floréal, lors de la séance du 15 prairial an II (3 juin 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la commune de Grenoble, qui félicite la Convention sur le décret du 18 floréal, lors de la séance du 15 prairial an II (3 juin 1794). In: Tome XCI - Du 7 prairial au 30 prairial an II (26 mai au 18 juin 1794) p. 277;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1976_num_91_1_13956_t1_0277_0000_5

Fichier pdf généré le 30/03/2022

bien qui n'avait plus un témoin impartial ni aucun modèle à proposer à sa vertu. Le décret admirable qui l'a proscrite a trouvé un écho qui l'a sanctionné au fond de toute âme honnête; et à sa proclamation, l'homme fier qui s'est le plus réjoui de sa liberté a été celui qui s'est incliné le plus respectueusement devant l'être souverainement juste et éternel.

Citoyens législateurs, vous venez pour ainsi dire de vous associer à sa gloire. Tandis que les merveilles de la nature la publient depuis un million de siècles, une législation sage et incorruptible comme la nature, publiera éternellement la vôtre. Il avait ordonné le monde au physique et permis à l'homme de soulever un coin du voile qui couvrait son système pour lui donner les moyens et la satisfaction de l'ordonner au moral. Son secret fut longtemps méconnu, mais vous venez de le mettre en œuvre, et d'en faire la plus heureuse des applications. Vous avez plus fait, vous avez fait de son auteur la pierre angulaire de votre ouvrage, et c'est là que notre reconnaissance l'avait déjà placé.

La récompense de tant de bienfaits, généreux représentants, n'est pas au pouvoir des hommes. Elle doit être au fond de votre cœur, et sans doute que l'Être Suprême qui vous inspire et vous dirige saura y ajouter des jouissances, dont lui seul a aussi le secret. »

SOMNIER, CAVALIER, VILLEBRUN, MASSIP, RAYNAL, PAILHADELIBRE.

e

[Le trib. du distr. de Saintes à la Conv.; 4 prair. II] (1).

« Législateurs,

Du haut de la Montagne salubre où la destinée des peuples du monde vous appelle et où les français vous placèrent, rien n'échappe à vos regards plus justes que sévères.

La tyrannie terrassée! De la fange, des factions monstrueuses naissent, mais vous levez la massue des hommes libres, aussitôt elles en sont frappées et anéanties! Quelle reconnaissance ne vous serait pas due, si la plus précieuse des récompenses ne se trouvait dans l'action même! Le salut de la patrie.

Enflammés du feu sacré de la liberté, vous en réchauffez sans cesse les cœurs. Encore quelques instans, vous ne souffrirez d'autres limites à son empire que les extrémités inhabitées du globe; ce que vous venez de faire pour l'Amérique en est un sûr garant.

Pendant que le fanatisme insensé, dans sa fureur, crie contre vous à l'athéisme, d'une main sage et hardie vous tracez en caractères ineffaçables l'existence de l'Être Suprême et l'immortalité de l'âme.

Continuez, Législateurs, que le sang impur des tyrans et des conspirateurs fasse oublier la tyrannie et les conspirateurs; que votre fermeté et votre justice purifient la terre de l'esclavage; que votre sage philosophie éclaire l'univers et qu'il apprenne de vous à ne jamais oublier cet Être Suprême, dont vous secondez les vastes desseins en rappelant l'homme à sa dignité.

(1) C 305, pl. 1146, p. 27. B⁴ⁿ, 19 prair.

Le bonheur du monde est entre vos mains, Législateurs, malheur à vous et malheur à nous si vous abandonniez le cours de l'illustre carrière que vous poursuivez si majestueusement. Souvenez-vous que de vous dépend le sort du genre humain; et que vous ne pouvez laisser votre poste que lorsque la France aura proclamé l'affranchissement au moins du reste de l'Europe, asservi. »

DUERAIN dit MARTIMONT, LANDREAU, GOBEAU, PATRON, TOUMEUR, PERRINEAU, ROUSSET (gref-fier).

f

[La Comm. de Grenoble à la Conv.; s.d.] (1).

« Législateurs,

Le méchant prêche l'athéisme et la mort du sentiment. Son espoir est de mourir tout entier.

Les républicains (on ne peut l'être sans être vertueux), en mourant pour leurs devoirs et leur patrie, savent qu'ils vont se réunir à la république de toutes les âmes qui, comme eux, aimèrent la vertu et s'ils jouissent du souvenir que l'amitié des mortels conservera pour eux, ils sont bien heureux de l'amour qui les attend après leur trépas honorable.

Les abus ont détruit les abus, les vices ont dévoré les vices et vos mains habiles les ont guidés dans ce combat. Aujourd'hui que l'hydre funeste lève à peine dans la république une de ses mille têtes mourantes, vous tendez à la vertu le bras puissant de tout le peuple. Par vous la probité et la vertu sont établies à l'ordre du jour; la haine de la tyrannie est proclamé et vous déclarez que le peuple français reconnaît l'existence de l'Être Suprême et l'immortalité de l'âme.

Continuez vos travaux. Recevez pour ces déclarations sublimes les actions de grâce de la commune de Grenoble. Toujours vos sages lois sont d'intelligence avec nos besoins et nos cœurs. Oui, les habitans de Grenoble haïssent la tyrannie; oui ils aiment la probité, la vertu! Et si dans la lutte énergique à laquelle sont appelés tous les français pour écraser le despotisme et faire régner la vertu, quelques uns d'entre eux succombent sous le fer assassin, ils sont heureux, ils savent qu'ils iront dans le sein de l'Être Suprême, réunir leur âme immortelle à celle de Socrate et de tous les amis de l'humanité, à celles de tous ceux d'entre vous que l'amour de leur devoir destine à l'immortalité. »

CHALORT, GONNET, GIROUD, CLÉMENT, GAUDOZ, GRAVIER, BERNARD, GRAND, CAPDEVIELLE, BONIN, BUISSON [et 3 signatures illisibles].

51

Le comité révolutionnaire d'Argentan envoie, pour les frais de la guerre, la somme de 1008 liv. en assignats.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

(1) C 305, pl. 1146, p. 26. B⁴ⁿ, 16 prair.; M.U. XL, 283; J. Mont., n° 39; Audit. nat., n° 623.

(2) P.V., XXXVIII, 313 et XXXIX, 120.